



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

**PRESENTS** : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

**POUVOIRS** : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

**ABSENTS** : ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

**Délibération n°** N° D2024-189

**Objet** SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'AVAH – TELETHON 2024

**Exposé des motifs:**

L'AVAH association Venelloise très impliquée dans l'ensemble des temps forts nationaux à but caritatifs porte de nombreuses actions de récolte de fonds. Cette année un programme de manifestations, notamment au sein de l'Etincelle au profit de l'association du Téléthon seront proposés à la population.

La Ville ayant mis en place une redevance pour la location desdits espaces, l'association a fait la demande, par le biais de son Président, d'une subvention exceptionnelle de 1500 €, correspondant au montant de la redevance due.

**Visas :**

**Où l'exposé des motifs rapportés ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'AVAH en date du 18 Juin 2024.

**Le Conseil Municipal décide :**

- D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1500€ à l'AVAH ;

Accusé de réception en préfecture  
06/21/10/2024 10:24:00  
Date de réception préfecture : 21/10/2024

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

 Le Maire de Venelles,  
Arnaud MERCIER

Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20241021-dm2024\_0189-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2024